

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1930-1931)
Heft: 2

Rubrik: Unsere Toten = Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un vif intérêt. Nous lui souhaitons, ici également, beaucoup de bonheur, et, pour le bien du pays, une riche activité dans la 9^{ième} décade de son existence si bien remplie!

Unsere Toten – Nos morts.

Sonntag, den 27. Juli 1930 starb in Zürich im Alter von 88^{1/2} Jahren Herr Prof. *F. Bluntschli*, Architekt, langjähriges Mitglied und Ehrenmitglied unserer Gesellschaft. Der Hingeschiedene hat sich als ehemaliges Mitglied der eidg. Kunstkommission bleibende Verdienste um die schweizerische Kunst erworben. Unvergessen bleibt auch sein mannhaftes Eintreten für den in schwerer Zeit angefeindeten Ferdinand Hodler. Der Zentralvorstand hat am Grabe dieses Künstlers einen Lorbeerkrantz niederlegen lassen und entbietet an dieser Stelle den Angehörigen und Freunden des Verstorbenen den Ausdruck seines aufrichtigen Beileides.

Nous déplorons le décès, survenu à Zurich, le dimanche 27 juillet écoulé, de Monsieur le Professeur *F. Bluntschli*, architecte. Agé de 88^{1/2} ans ce dernier fut pendant de nombreuses années membre de notre Société, et par la suite membre d'honneur. Ayant fait partie autrefois de la Commission fédérale des Beaux-Arts, il s'est acquis des mérites importants et durables, grâce aux éminents services qu'il a rendus à l'art suisse. On ne saurait oublier également son attitude courageuse et énergique dans les jours difficiles où Ferdinand Hodler fut si violemment attaqué.

Le Comité central a fait déposer une couronne de laurier sur la tombe de cet artiste et présente aux parents et aux amis du défunt, par l'organe de notre journal, l'expression de sa sympathie la plus profonde et la plus sincère.

Mitteilungen – Communications.

Sektionsnachrichten. Die Sektion Zürich hat seinerzeit Schritte unternommen um an geeigneten Plätzen in der nähern Umgebung der Stadt Zürich Atelierhäuser mit Wohnungen für Künstler als Wohnkolonien zu errichten. Dank den Bemühungen von Kollege Architekt Egender scheint nun die Sache in das Stadium der Verwirklichung eintreten zu können. Es sind bereits Unterhandlungen mit Grundstückbesitzern im Gange und man hofft binnen absehbarer Zeit zu günstigen Abschlüssen zu gelangen.

Le Département fédéral de l'Intérieur nous écrit: Nous avons l'honneur de vous informer, que, conformément à notre proposition, le Conseil fédéral, dans sa séance du 23 juin 1930, a décidé que la prochaine exposition nationale d'art libre, en connexion avec une exposition nationale d'art appliqué, aurait lieu du 29 août au 11 octobre 1931, au Palais des Expositions à Genève. Après entente entre les deux commissions fédérales des Beaux-Arts et les représentants du „Werkbund“ et de l'„Oeuvre“, les deux sections pour l'art libre et pour l'art appliqué doivent être séparées l'une de l'autre, mais doivent cependant constituer, au point de vue artistique, un ensemble harmonique. Un représentant de la commission fédérale des Beaux-Arts, ainsi qu'un représentant du „Werkbund“ et de l'„Oeuvre“, (Messieurs Risch, Laverrière et Streiff, architectes), ont été chargés d'élaborer dans ce sens, en commun, des projets pour l'installation intérieure du bâtiment d'exposition. Ces projets devront être soumis encore, par la suite, aux deux commissions fédérales pour qu'ils soient examinés et ratifiés.

Nous portons ces faits à votre connaissance et nous ajoutons expressément, que les règlements, pour les deux expositions, seront élaborés dans la prochaine séance des deux commissions fédérales, l'automne prochain et qu'ils devront être ensuite expédiés avec les circulaires d'invitation habituelles. Nous vous prions donc d'attirer, maintenant déjà, l'attention des membres de votre société, sur cette manifestation artistique, par des publications appropriées dans votre organe officiel et de les inviter à se préparer, en temps utile, à cette exhibition en lui réservant leurs meilleures œuvres, afin qu'elle acquiert, en tant que manifestation nationale de grand style, l'importance à laquelle elle a droit et que son succès soit assuré.